

Conférence de presse

« Démocratisation des financements export »

Mercredi 22 mai 2013

Madame la Ministre,

Madame et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

L'offensive pour la croissance et l'emploi se gagnera à l'international : telle est la conviction que nous partageons, avec Nicole Bricq, et qui nous réunit aujourd'hui.

L'offensive pour la croissance et l'emploi se gagnera à l'international : telle est la conviction que nous partageons, avec Nicole Bricq, et qui nous réunit aujourd'hui. Alors que la croissance fait défaut en France et dans la zone euro, nous devons aider nos entreprises, les plus petites en particulier, à trouver des opportunités de développement au-delà de leur terrain de jeu traditionnel.

L'ouverture à l'international est une chance pour notre économie, et nous devons pousser notre avantage dans la mondialisation. En France, l'exportation assure un emploi à près de 6 millions de personnes, et chaque milliard d'euros d'exportation engrangé par notre économie crée 10 000 emplois supplémentaires. En miroir de cette ouverture de nos entreprises à l'international, notre économie bénéficie elle aussi des investissements étrangers sur le territoire : les entreprises étrangères emploient près de 13% de la population salariée française et fournissent 20% du total de la R&D des entreprises dans le pays.

Le Pacte pour la Compétitivité, la Croissance et l'Emploi a fait de l'ouverture au monde l'une des priorités du redressement de notre économie.

C'est pour cette raison que le Pacte pour la Compétitivité, la Croissance et l'Emploi a fait de l'ouverture au monde l'une des priorités du redressement de notre économie. Cette priorité se décline en deux volets : attractivité, et compétitivité à l'export.

- **Contrairement aux idées reçues, la France réalise d'excellentes performances en matière d'attractivité du territoire.** Notre économie se situe aujourd'hui au deuxième rang des économies les plus attractives en Europe, à égalité avec l'Allemagne, et si l'on examine la part des Investissements Directs Etrangers dans le PIB, la France se place même devant les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Japon. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut se reposer sur ses lauriers. Des décisions comme la baisse du coût du travail au travers du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, ou l'extension du Crédit Impôt Recherche, pour conforter le statut de la France comme eldorado fiscal de la R&D et de l'innovation, prises dans le cadre du Pacte pour la Compétitivité, visaient au contraire à conforter notre position de territoire attractif.

- **Mais il y a un deuxième volet à l'internationalisation des entreprises françaises, sur lequel je veux me concentrer aujourd'hui, avec Nicole Bricq : celui de la compétitivité à l'export.** Bien sûr, la capacité de nos entreprises à conquérir des marchés à l'extérieur est d'abord fonction de leur compétitivité tout court – je ne reviens pas sur les initiatives engagées

par le Gouvernement en ce sens. Mais elle est aussi fonction du soutien, financier notamment, que la puissance publique apporte à leurs stratégies à l'export. Je pense ici aux grandes entreprises, avec d'ailleurs de beaux succès à nos actifs, comme STX, mais je pense surtout à ce qui fait le cœur de notre tissu productif : les PME. Car les grands contrats, qui ont par le passé beaucoup mobilisé les politiques, qui nous mobilisent encore à juste titre, ne représentent que 30 des 440 milliards d'exportations françaises totales. Le reste, le gros en réalité de notre présence à l'international, ce qu'on appelle le « commerce courant », est le fait de PME, qui ont besoin d'un accompagnement spécifique. C'est sur ce commerce courant qu'il faut porter l'effort, c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui.

Après le Pacte pour la Compétitivité, notre action pour soutenir la compétitivité export des entreprises françaises s'est structurée en deux temps :

Nous avons, avec Nicole Bricq, desserré les contraintes qui pesaient sur le financement des entreprises à l'export. C'était l'urgence, c'était la priorité.

- **Dans un premier temps, nous avons, avec Nicole Bricq, desserré les contraintes qui pesaient sur le financement des entreprises à l'export.** C'était l'urgence, c'était la priorité. Quelle était la situation que nous avons trouvée, à notre arrivée ? En gros, un financement export par les banques françaises à la fois rare et cher. Nous avons donc pris plusieurs mesures, rassemblées dans la loi de finances rectificatives adoptée en fin d'année 2012, pour faire repartir la machine. C'est le sens notamment de la création d'une garantie rehaussée de refinancement qui permet le refinancement de crédit-export par les investisseurs. Qu'est-ce que cela veut dire ? En gros, que l'Etat se porte indirectement garant à 100% du montant que les investisseurs accepteraient de prêter aux banques pour refinancer les crédits exports : cela les encourage à être moins frileuses.

- **Nous ouvrons aujourd'hui le second temps de notre action de soutien à la compétitivité export des entreprises françaises, un second temps exclusivement consacré aux PME et aux ETI.**

Ce second temps est tout entier tourné vers un même objectif : démocratiser l'accès des PME et des ETI aux financements exports. Pour y parvenir, nous actionnons deux leviers dans la réforme que nous présentons aujourd'hui conjointement, avec la ministre du Commerce extérieur : un levier « simplicité », et un levier « qualité ».

Le levier « simplicité » s'inscrit bien évidemment dans la droite ligne du « choc de simplification » voulu par le Président de la République pour faciliter la vie des entreprises et des administrations. Dans la réforme que nous présentons aujourd'hui, il se décline en mesures concrètes dont je donne quelques exemples ici, sans être exhaustif :

- L'élimination des doublons qui existent entre les produits de prêt proposés par les acteurs de l'offre publique, comme COFACE et Oséo par exemple ;

- La mise en place d'un produit de prêt unique, appelé « prêt de développement export » pour les prêts destinés à financer le développement des entreprises exportatrices, qui viendra fusionner et remplacer le mille-feuille d'offres actuel ;

- La standardisation de la documentation liée aux demandes de financement, en particulier les crédits acheteurs de petits montants (inférieurs à 15 M€), qui simplifiera les démarches administratives pour les entreprises ;

Pour que l'offre de produits financiers soit à la fois plus simple et plus lisible pour les petites entreprises, sa distribution est profondément réformée.

- Enfin, pour que l'offre de produits financiers soit à la fois plus simple et plus lisible pour les petites entreprises, sa distribution est profondément réformée. A l'heure actuelle, la multiplicité des acteurs de l'offre publique, et le manque de coordination entre eux, hypothèque l'efficacité de leur action. Nous y remédions aujourd'hui, avec plusieurs initiatives concrètes:

- La création d'un catalogue commun de produits – prêts, assurances, cautions... – offerts par les trois principaux acteurs de l'offre publique (bpifrance, UBIFRANCE et la COFACE) sous un même label, « bpifrance export » ;
- La distribution par les directions régionales de bpifrance des soutiens financiers à l'export. C'était l'objectif initial, vous vous en souvenez : faire de la Banque Publique d'Investissement un interlocuteur de référence des entreprises pour l'ensemble de leurs besoins de financement. Avec l'ajout du volet « export », nous parachevons donc la mue de la BPI.
- Pour assurer cette distribution globale des soutiens financiers, des chargés d'affaires internationaux UBIFRANCE intègreront les directions régionales de bpifrance. Ils seront rejoints prochainement par des développeurs COFACE.

Voilà pour le volet « simplicité ».

Concernant le volet « qualité » de la réforme que nous présentons aujourd'hui, c'est-à-dire l'amélioration des produits de financement eux-mêmes, je cite là encore quelques initiatives concrètes – que Nicole Bricq complètera :

- Nous facilitons l'accès aux crédits fournisseurs pour les PME et ETI dont le chiffre d'affaire est inférieur à 150 M€. Elles pourront ainsi renforcer leur trésorerie en escomptant, auprès des banques, les créances de leur fournisseur qui seraient garanties à 100% par la Coface.
- Nous améliorons la couverture du risque de change ainsi que les dispositifs de cautions et des préfinancements export garantis par la Coface.
- Enfin, un comité des utilisateurs, comprenant des représentants des PME et des ETI, sera mis en place, pour évaluer la performance de ce nouveau dispositif.

Voilà, Mesdames et Messieurs, comment nous entendons accompagner les stratégies d'export des PME et des ETI à l'international : en démocratisant leur accès au financement export. Je remercie ici, en mon nom et en celui de Nicole Bricq, l'ensemble des acteurs avec qui nous avons travaillé dans cette optique – UBIFRANCE, la Coface et bpifrance notamment.

L'ouverture au monde est une chance, pour nos grands groupes mais aussi pour nos PME, et c'est la responsabilité de la puissance publique de se mettre en ordre de marche pour accompagner leurs succès à l'international, au service de la croissance et de l'emploi en France.

Cette réforme s'appuie sur une conviction : l'ouverture au monde est une chance, pour nos grands groupes mais aussi pour nos PME, et c'est la responsabilité de la puissance publique de se mettre en ordre de marche pour accompagner leurs succès à l'international, au service de la croissance et de l'emploi en France. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Merci.